

## VIVRE

A



## MOUTHIERS-SUR-BOËME

## Le mot du Maire

**V**ous pourrez prendre connaissance dans ce bulletin d'observations formulées par l'Association « LES AMIS du PAYS de MOUTHIERS ».

Je ne ferai aucun commentaire sur ces accusations dont je laisse l'entièvre responsabilité à l'Association. Je ne suis ni avocat, ni juge, je me contenterai donc de soumettre à votre lecture le jugement qui a été rendu le 29 septembre 1994 par le Tribunal de Grande Instance d'ANGOULEME déboutant l'association de l'ensemble de ses demandes.

**MOTIFS DE LA DECISION :**

L'association des Amis du Pays de Mouthiers fonde son action sur les dispositions de l'article L 480-13 du Code de l'Urbanisme aux termes desquelles « *Lorsqu'une construction a été édifiée conformément à un permis de construire, le propriétaire ne peut être condamné par un tribunal de l'ordre judiciaire du fait de la méconnaissance des règles d'urbanisme des servitudes d'utilité publique que si, préalablement, le permis a été annulé pour excès de pouvoir ou si non illégalité a été constatée par une juridiction administrative* ».

Cette action en démolition suppose que les permis de construire soient annulés, et que certaines conditions soient réunies : une violation des règles d'urbanisme ou de servitudes d'utilité publique doit être constatée, le demandeur doit justifier d'un préjudice personnel, et enfin, ce préjudice personnel doit être en relation directe de cause à effet avec la violation de la règle d'urbanisme.

Or, s'il est constant que les permis de construire des 30 octobre 1991 et 20 février 1992 ont été annulés par le Tribunal Administratif de Poitiers par décision du 16 décembre 1992, cette annulation n'était motivée que par le non-respect d'une formalité préalable de déclassement permettant aux parcelles considérées de ne plus figurer au domaine public communal. La juridiction administrative relève dans les motivations de sa décision que « les permis de construire ne pouvaient être délivrés que pour autant que, dans la mesure de cet empiètement, lesdites voies avaient fait l'objet d'une procédure ayant abouti à leur déclassement ».

Il en résulte que l'annulation des permis de construire est due à l'existence d'un vice de forme et non à la violation d'une règle d'urbanisme, ce vice de forme ayant été régularisé par l'opération de déclassement soumise au conseil municipal le 3 septembre 1993 après enquête publique.

Par ailleurs, l'association, qui ne justifie pas en quoi l'absence de déclassement préalable d'un cimetière désaffecté depuis 1927 constitue

pour elle un préjudice, ne remplit pas les autres conditions pour motiver son action.

**Il s'ensuit que l'association est mal fondée à intenter une action en démolition, conformément aux règles fixées par l'article L 480-13 du Code de l'Urbanisme.**

Sur la demande subsidiaire de l'association, il n'y a pas lieu de surseoir à statuer ni de constater l'existence d'une question préjudiciable, en raison du fait que l'opération de déclassement du 3 septembre 1993 a fait disparaître le seul motif d'annulation des permis de construire.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'existence éventuelle d'une voie de fait de nature à justifier la condamnation de la Commune, il convient de relever que la décision du Tribunal Administratif n'a été notifiée au Maire que le 30 novembre 1992, alors que la réception des travaux était intervenue les 9 septembre 1992 et 28 octobre 1992. Il ne saurait par conséquent être reproché au Maire d'avoir commis une voie de fait en continuant à construire malgré annulation des permis de construire, le sursis à exécution ayant été refusé à l'association lors de l'introduction de son instance devant le Tribunal Administratif.

Enfin, la demanderesse ayant succombé sur l'ensemble de ses prétentions, l'équité commande de donner droit à la demande de la Commune de Mouthiers sur Boëme, fondée sur l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile, dans la limite de 2 500 F.

**PAR CES MOTIFS :**

Le Tribunal, statuant publiquement, contradictoirement, et en premier ressort ;

**DEBOUTE l'Association des Amis du Pays de Mouthiers de l'ensemble de ses demandes ;**

CONDAMNE l'Association des Amis du Pays de Mouthiers aux dépens et au versement à la Commune de Mouthiers sur Boëme d'une indemnité de 2 500 F sur le fondement de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.

AINSI JUGE ET PUBLIQUEMENT PRONONCE A L'AUDIENCE DU VINGT-NEUF SEPTEMBRE MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE

LE GREFFIER DIVISIONNAIRE, P/ LE PRESIDENT EMPECHE,  
M. FRESSIGNAC  
E. DOUCHIN

## SÉANCE DU 21 OCTOBRE 1994

Présents : Mme Forgeron, M. Tamagna, M. Brégeas, M. Desvages, Mme Porte, M. Crueize, Dedieu, Gachinois, Lathière, Mmes Manant, Vallat. Discour : M. Thuillier, M. Vinsonnaud, Mme Ploquin, M. Reverault. Excusés : M. Boureau, M. Barbe. Absent : M. Bonnet.

### I REVISION DU P.O.S.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le dossier de révision du P.O.S. ne pourra pas lui être soumis au cours de la présente réunion, suite à un problème non encore résolu de proposition de classement en zone Nca de certaines parcelles situées dans le périmètre rapproché de la Source de Ponty.

Elle informe le Conseil Municipal qu'une réunion de travail aura lieu à ce sujet dans les prochains jours. La décision du Conseil Municipal est donc reportée à la prochaine réunion qui aura lieu en novembre.

### II UTILISATION DU MINIBUS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les demandes présentées par les Communes extérieures pour l'utilisation du minibus.

Le Conseil refuse la location de ce minibus aux Communes extérieures.

### III QUESTIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal accepte de participer financièrement au séjour en classe de découverte de 2 enfants de Mouthiers fréquentant la S.E.S. de la Grande Garenne.

- Intercommunalité : le Conseil Municipal renouvelle sa délibération concernant sa demande de création d'une intercommunalité entre les communes de ROULLET, VCEUIL, SIREUIL et MOUTHIERS, et demande à M. le Préfet de la Charente de délimiter le périmètre de ladite communauté.

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par M. GAUDOIN habitant au « Châtaignier », concernant l'achat d'une petite parcelle de terrain de 350 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de cette parcelle au demandeur.

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par l'Association « des Amis du Pays de Mouthiers » concernant la parution d'un article dans le bulletin municipal en réponse au « Mot du Maire » paru dans le bulletin du mois d'octobre 94. Le Conseil confirme qu'il ne s'est jamais opposé à la parution d'articles émanant d'Associations.

### « Les Amis du Pays de Mouthiers »

Après le mot du Maire dans « Vivre à Mouthiers » d'octobre 1994, l'Association « **Les Amis du Pays de Mouthiers** » éprouve la légitime nécessité de s'exprimer.

**Quelques faits** : le 17 avril 1992, l'Association a assigné la commune de Mouthiers pour faire annuler les permis de construire des bâtiments commerciaux place Petite Rosselle.

**Pourquoi** ? L'Association, après avoir tenté des démarches amiables auprès de la Municipalité, a dû agir auprès du Tribunal Administratif de Poitiers. **Les constructions ont été édifiées sans aucun respect fondamental des lois d'urbanisme** : affichage défectueux, aucune procédure de déclassement de chemins, de cimetière, de place publique.

NOMBREUX sont les habitants de Mouthiers qui ont subi **un grave préjudice personnel** :

- en voyant exhumer les ossements de leurs ancêtres,

- les constructions nouvelles, dont Monsieur Bourély, Inspecteur National des Sites, dira qu'elles sont d'architecture modeste et éloignée de celles que l'on rencontre dans le reste du village, en ont rompu l'harmonie,

- la vue imprenable avec en enfilade l'église du XIe siècle, la vallée et la colline de Forges a été sinistrée,

- la circulation est problématique autour de la boucherie,

- le centre bourg, si chaleureux, a perdu son animation et son âme.

Le 16 décembre 1992, le Tribunal Administratif **donne raison à l'Association et annule les permis de construire**. Motifs : les constructions sont implantées pour partie sur la voie publique et pour partie sur un cimetière non déclassé. Le domaine public est inconstructible quand il s'agit d'édifier des bâtiments commerciaux mis à la disposition de personnes privées.

**Les municipalités sont garantes de la légitimité, or celle de Mouthiers n'a respecté aucune des formalités administratives essentielles.**

Les nouveaux permis de construire dits de « régularisation » ont été déferés à la censure du Juge Administratif car délivrés sur la même base que ceux qui ont été annulés.

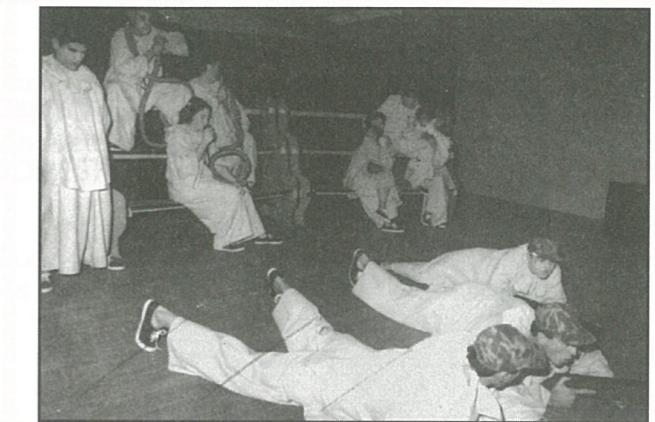
Ceci exposé, nous vous laissons le soin de **désigner les responsables** des déboires financiers de la commune, **ceux qui veillent au respect de la légalité** garante des droits mais aussi des devoirs de chacun, ou bien **ceux qui l'enfreignent**.

### CONCERT A LA M.J.C.

Dans le cadre de l'opération « Mille Jazz en Charente » que coordonne la fédération départementale des M.J.C., le trio FAURE-FOURNIER-LACCARRIERE (piano, batterie, basse) s'est produit le vendredi 30 septembre à la maison pour tous de MOUTHIERS.  
Pourquoi y avait-il peu de monde ?  
Les amateurs de jazz sont-ils si peu nombreux dans notre région ? C'est fort dommage car ce spectacle était d'une qualité remarquable ?

Ce groupe de rêve est très renommé ; sa musique variée, composée souvent par le groupe, parfois improvisée, a un style tout à fait original ; elle est profonde, envoûtante et propice à l'évasion.

Les amateurs de jazz ont ou auraient pu y trouver un bonheur rare et les néophytes ont ou auraient pu connaître et pénétrer avec plaisir dans ce monde de rêve, d'évasion et d'émotions !



7èmes Rencontres de poésie

### P R O J E T S L'ASSOCIATION PATRIMOINE : C'EST REPARTI !

Après une année de sommeil, l'association Patrimoine a tenu sa première réunion le vendredi 23 septembre avec des anciens adhérents mais aussi de nombreux adhérents nouveaux... et naturellement beaucoup d'idées, beaucoup de projets !

- Travail sur le milieu local : déjà des dépliants existent (mairie-M.J.C.). L'association pourrait essayer de compléter ce qui existe déjà...

A Mouthiers, la géologie et le relief sont particuliers ; la préhistoire, l'histoire et l'architecture sont très riches...

On pourrait répertorier et étudier les carrières, les lieux préhistoriques ; on pourrait créer une vitrine « Mouthiers et sa préhistoire » !

On pourrait répertorier plus particulièrement les lavoirs, les fontaines, les pigeonniers, les porches, les puits, les anciens fours, les pierres de seuil, etc...

Cela suppose des sorties sur le terrain et un travail en salle.

On parle toujours d'une soirée à thème par an avec une activité d'antan ! (par exemple : travail de l'osier autour d'un dîner charentais !)

De temps en temps : des conférences : par exemple sur la préhistoire (le néolithique : l'âge de la pierre polie)

- la venue d'un conteur : par exemple : contes de chez nous : Charente, Poitou, Limousin...

- Des sorties hors commune : dans le département, mais peut-être aussi plus loin. On a parlé de SALERS dans le CANTAL (sortie de 2 jours). Ce ne sont que des idées en vrac. Une réunion a eu lieu le 27 octobre pour mettre certaines idées en place car nous ne pourrons tout faire !

Si ce programme vous intéresse, venez nous rejoindre. Prenez une carte à la M.J.C. et vous serez convoqués à nos réunions. Vos idées seront les bienvenues.

Les réunions ont lieu le jeudi soir, à peu près une fois par mois et les sorties sont souvent le week-end.

### R E N T R E

### GRS

3 semaines de plus que nos prévisions ont été nécessaires pour organiser l'année 94-95, mais le départ est pris avec :

- **44 inscrites** dont 21 débutantes,

- **une équipe de jeunes entraîneurs** qui suit une formation de cadres au sein du club et anime en parallèle les groupes de jeunes,

- **un bureau** efficace et dynamique de parents qui organisent, aident au déroulement matériel des séances d'entraînement etc...

- **un nouveau cours de danse classique**, suivi par 15 gymnastes pour compléter la formation technique corporelle. Mis en place grâce à la coopération de Gislaine Cohen, je suis persuadée que sa compétence permettra de réaliser des progrès sensibles le moment des compétitions venu.

- **une rentrée très remarquée** : celle de M. Potier qui a repris le volant du minibus de Mouthiers pour accompagner l'équipe des grandes et quelques membres du bureau au Palais OMNISPORTS de BERCY. Cette prise de contact directe avec le niveau international à l'occasion des championnats du monde de GRS les 7-8 et 9 octobre sert de détonateur à ce début d'année tardif mais tonique.

### Débutants Horaires des cours GRS : Initiés

- nées en 86-87-88	→ de 17h15 à 18h15 le mercredi	→ de 16h à 17h GRS → de 17h15 à 18h15 danse } mercredi
- nées en 83-84-85	→ de 16h à 17h le mercredi	
- nées en 82 et avant		→ de 17h à 18h30 le vendredi → de 18h à 20h le vendredi → de 16h à 17h le mercredi → de 9h30 à 10h30 le samedi } danse 1 semaine sur deux

E. Lebecque

## EXPOSITION DU 26 NOVEMBRE AU 11 DECEMBRE



EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIES  
DE « DIDIER WOLF »

CINEMA  
M.J.C. JULES BERRY  
DE MOUTHIERS  
JEUDI 17 NOVEMBRE  
20H45  
« LEON »  
DE LUC BESSON

## CYCLOTOURISME SORTIES DE NOVEMBRE 94

Le 13/11 à 9h00 : 55 km (Plassac, Bécheresse, Pérignac, Puyperoux, Chavenat, Ronsenac, Magnac, Lavalette, Villard, Dignac, Torsac, Mouthiers).

Le 20/11 à 9h00 : 50 km (Torsac, Puymoyen, St Michel, Nersac, La Couronne, Mouthiers).

Le 27/11 à 9h00 : 55 km (Jurignac, Malaville, Bouteville, Châteauneuf, Mouthiers).

Le 03/12 à 13h00 : Téléthon à Mouthiers.

Le 04/12 à 9h00 : Débalisage du circuit VTT du Téléthon.

## PROGRAMME

CENTRE DE LOISIRS

### MERCREDI 9 NOVEMBRE

Matin Pâtisserie - Gâteaux au chocolat  
Après-midi Petits : Jeux de marelles et de cordes  
Grands : Uni-hockey

### MERCREDI 16 NOVEMBRE

Matin Activités manuelles  
Photo, Peinture sur soie ou sur bois  
Confection d'un village en carton  
Mobiles.  
Après-midi Petits : Grand jeu des sens (toucher, goût, odorat, ouïe)  
Grands : Spectacle pour les 7-12 ans  
Noëllissimos au théâtre d'Angoulême  
Retour 17h30

### MERCREDI 23 NOVEMBRE

Matin Piscine (sous réserve)  
Ne pas oublier maillot, serviette et bonnet  
Après-midi Petits : Le petit parcours  
Grands : Le grand parcours  
(jeux d'attention, d'orientation et d'agilité)

### MERCREDI 30 NOVEMBRE

Matin Activités manuelles (suite)  
Après-midi Petits : Uni-hockey  
Grands : Badminton

### MERCREDI 7 DECEMBRE

Matin Activités manuelles (Noël)  
Après-midi Petits : Spectacle au théâtre d'Angoulême « Réglisse Folies » (3 ans 1/2 à 6 ans 1/2)  
Retour 17h30  
Grands : Jeux d'extérieurs + informatique

### MERCREDI 14 DECEMBRE

Matin Piscine (maillot, serviette, bonnet)  
Après-midi Petits : Lettre au Père-Noël  
Grande fresque de Noël  
Grands : Tournoi de tennis de table

## LE CONSEIL LOCAL FCPE DE MOUTHIERS VOUS INFORME

### Election du nouveau Bureau le 6 octobre 1994 :

Mme GRENOT Présidente  
assistée de Mme GERVAIS et M. LE TURDU Vice-Présidents  
Mme CURMI Secrétaire  
assistée de Mme THOMAS Secrétaire-Adjointe  
Mme MALBEC Trésorière  
assistée de Mme SIERRA Trésorière-Adjointe

### Elections des listes FCPE aux Conseils d'Ecole du 14 octobre 1994 :

**Maternelle :** Mme MALBEC et sa suppléante Mme LONGEVILLE  
Mme SIERRA et son suppléant M. GRENOT  
Mme CURMI et sa suppléante Mme RENARD  
M. ROUX et sa suppléante Mme PANIAGUA  
Election par 46 voix sur 49 suffrages exprimés et 84 inscrits

**Elémentaire :** Mme THOMAS et sa suppléante Mme POUGEARD  
Mme RENAULT et sa suppléante Mme GERVAIS  
Mme BRENON et son suppléant M. LE TURDU  
Mme LACOSTE et sa suppléante Mme DELAUNAY  
Mme GRENOT et sa suppléante Mme BOUTIN  
Mme DOUTAU et sa suppléante Mme GENDRY  
Mme FOUCHE et son suppléant M. GIRAUD  
Election par 54 voix sur 57 suffrages exprimés et 114 inscrits

La première activité proposée cette année aura lieu le dimanche 20 novembre à 14h pour les « JEUX D'AUTOMNE » dans la Salle Polyvalente avec pour fil conducteur la PREVENTION DES ACCIDENTS DOMESTIQUES.

N'hésitez pas à vous joindre au projet. Toutes les propositions de jeux sont les bienvenues. Parlez-en à vos représentants dans chaque Conseil d'Ecole.

Entrée 5 F.

Afin d'ouvrir davantage le dialogue entre les adhérents et les sympathisants, afin de joindre plus facilement vos représentants aux Conseils d'Ecole, poser les questions qui vous préoccupent, avoir des informations sur ce qui vous intéresse, proposer de nouveaux projets ou simplement parler de l'Ecole, nous serons présents le SAMEDI 19 NOVEMBRE à la Mairie où vous pouvez venir entre 9 heures 30 et midi.

Cordialement,  
Le Bureau FCPE.

## E.A.S.B.K.

Voilà bientôt un an que Gilles Ploquin nous a quittés.  
Il a laissé dans notre cadre de vie, dans nos esprits des marques indélébiles.

Conseiller Municipal en 1959, Premier Adjoint en 1965, Maire de 1971 à 1983, il a assuré le développement de notre commune.

Agriculteur, mais issu d'un milieu urbain, il a plus tôt que d'autres compris le rôle d'accueil que Mouthiers devait se préparer à jouer.

Le Groupe Scolaire, le Terrain de Sport, la Salle Polyvalente, le début de l'Assainissement, le Plan d'Occupation des Sols ont été réalisés sous son impulsion, mais la plus grande « trace » humaine de Gilles restera le développement de notre Association Echanges et Amitiés avec les SAABA et BENEBNOOMA de Koudougou.

Dès sa retraite en 1983, Gilles embarquait deux jeunes de Mouthiers pour sa première traversée du Sahara à destination de Koudougou :

Objectif : amener du matériel (moulin, outils), des vêtements et des médicaments au regroupement des villageois, les SAABA.

De cette action devait naître un Centre de Formation Original destiné, en priorité, à donner une chance aux laissés pour compte. Centre d'Insertion et de Formation, Association Intermédiaire, Centre Social, Garderie Populaire, BENEBNOOMA est tout cela et plus encore.

Koudibi Koala, Président de BENEBNOOMA, Ami de Gilles, a voulu appeler leur maternelle : « Maternelle Papa Gilles ».

Mais pour nos amis Burkinabés, la tradition veut qu'un an après,

des cérémonies viennent rappeler la disparition du défunt. Koudibi a donc voulu qu'un hommage particulier soit rendu à Gilles Ploquin.

Pour celà, il sera à Mouthiers du 05 au 10 décembre 1994, avec la Troupe les SAABA et fera une animation spécifique dans les écoles maternelles.

**Un spectacle sera donné le vendredi 09 décembre 1994 à la Salle Polyvalente.**

Le programme de la semaine sera précisé ultérieurement.

Les bénéfices viendront compléter les dons fait par les jeunes de Mouthiers lors des obsèques de Gilles et serviront à installer une Aire de Jeux pour les tous petits de la Maternelle de BENEBNOOMA.

Le Bureau de l'E.A.S.B.K. remercie les Instituteurs, la Municipalité, et toutes les personnes qui voudront se joindre à cet hommage.

Une Assemblée Générale de l'Association, se tiendra à la M.J.C. de Mouthiers le samedi 10 décembre 1994 à 10 heures.

Votre adhésion permettra d'assurer la continuité de notre action.

Pour plus de renseignements sur BENEBNOOMA, vous pouvez vous procurer le livre de Paulette Douce, édité aux éditions Harmattan : l'Ecole du Manguier.

Tous renseignements à E.A.S.B.K. Grandchamps MOUTHIERS SUR BOEME.

## L'AMICALE DES PERSONNES AGEES DU FOYER RESIDENCE, A L'HONNEUR D'INVITER LA POPULATION DE MOUTHIERS

### A SA KERMESSE ANNUELLE QUI AURA LIEU

LE DIMANCHE 20 NOVEMBRE 1994 A PARTIR DE 14 HEURES.

**TOMBOLA, BOISSONS, GATEAUX, VENTE D'OBJETS CONFECTIONNES PAR LES RESIDENTS**

**(POTERIE, PEINTURE SUR TISSUS, TRICOTS, SCULPTURE SUR BOIS...)**

**ANIMATION ET AMBIANCE ASSUREE.**

## LES ECHOS...

## ECOLE DE TENNIS

Cette année les cours de tennis seront donnés dans de meilleures conditions que l'année passée. En effet les communes de ROULLET et VŒUIL ont accepté de nous laisser l'accès à leur salle de sport quelques heures le mercredi soir et le samedi matin.

Le bureau remercie ces municipalités pour ce geste de solidarité intercommunale.

Pour compléter ces quelques heures nous devons louer les cours couverts du comité départemental le mardi et le samedi. D'autre part Jean Clément à la retraite et éducateur du club de Vœuil a gentiment accepté de s'occuper de 2 groupes. Les autres groupes sont pris en charge comme l'année dernière par Hervé LAURESURE et Philippe BOUTON.

Ainsi le planning hebdomadaire de l'école s'établit comme suit :

1) le mardi	de 18h à 19h	au CED avec Hervé
2) le mercredi	de 17h30 à 18h30	à ROULLET avec Jean
3) le samedi	de 10h à 11h	à VŒUIL avec Jean
	de 14h30 à 15h30	au CED avec Philippe
	de 15h30 à 16h30	au CED avec Philippe
	de 16h30 à 17h30	au CED avec Philippe

Les différents groupes peuvent toujours être complétés par de nouveaux jeunes. N'hésitez pas à nous contacter...

## TOURNOI TOP 16

Pour la 2ème année consécutive les clubs de Charente avec l'aide du CED organisent une série de tournois, pour les jeunes, appelée TOP 16.

MOUTHIERS a organisé avec Hervé le premier tournoi de ce circuit qui concernait les lutins, poussins et benjamins (garçons et filles).

Il s'est déroulé du 1er au 9 octobre. 24 enfants ont joué sur nos courts grâce à une météo favorable, dans une ambiance sympathique.

Pour les prochains tournois nous vous demandons de faire participer nos jeunes au maximum, le planning est affiché au tableau près des courts.



Finalistes et vainqueurs du TOP 16.

## INSCRIPTION 1995

Les nouvelles licences sont arrivées. Les permanences pour le renouvellement des inscriptions et nouvelles adhésions auront lieu à la « Maison du Tennis » les samedi 12 et 19 novembre de 10h à 12h.

## Merci de prévoir :

- 1 photo d'identité
- 1 certificat médical
- l'ancien badge et clés des cours.

## Tarif 1995 :

- Jeunes moins de 18 ans	= 170 F
- Adultes	= 270 F
- Badge invité	= 150 F
- Badge vacances	= 150 F

## Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous appeler :

- Etienne LHERMITE 45 67 80 05
- Odette FOUCHE 45 67 95 56

## RANDONNEES A PIED

La prochaine randonnée à pied organisée par « Sentiers de Boëme » aura lieu le dimanche 13 novembre.

Rendez-vous à 13h45 sur le Champ de Foire. Attention, le départ sera donné à 14h précises.

Cette randonnée est gratuite.

Une autre randonnée sera organisée le samedi 3 décembre dans le cadre des manifestations du Téléthon.

Rendez-vous à 13h30 au stade.

Une participation de 20 F sera demandée au bénéfice du Téléthon (gratuit jusqu'à 12 ans).

Un goûter sera servi à la fin de cette randonnée.

CECILE FORGERON  
TOUTES ASSURANCES

23, rue de la Boëme  
16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME

Tél. : 45 67 82 85  
Fax : 45 67 80 62

PARFUMERIE ESTHETIQUE  
AQUARELLE

Soins du visage, épilation,  
maquillage, bronzage UV-A

19, Rue Victor Hugo - 16400 LA COURONNE - Tél. 45 67 25 66

La Vieille  
Etable

Restaurant ★★★ Motel ★★★  
ON Y VIENT POUR LES REPAS D'AFFAIRES.  
ON Y REVIENT POUR LES REPAS DE FAMILLE.  
Salles de réunion, tennis, sauna, restauration adaptée.  
PISCINE - SOLARIUM

Renseignez-vous sans engagement.

Les Plantes 16440 ROULLET - 0 45 66 31 75 - Fax : 45 66 47 45

## La Boëme Fleurie

Fleurs Naturelles, Séchées, Mariage, Plantes, Deuils, Articles Funéraires,  
Toutes Compositions Florales. Livraisons à domicile.  
OUVERT : • Mardi au Samedi de 9h30 à 12h30 et 15h à 19h30  
• Tous les Dimanche et Jours Fériés de 9h30 à 12h30  
26, rue de la Boëme - 16440 MOUTHIERS - Tél. 45 67 83 87

LA POSTE A LE PEP.  
ET VOUS ?

## Entreprise S. SIMÉONI

Maçonnerie - Couverture  
Carrelage  
Neuf et Rénovation.  
Plans - Devis

Le Brisset. 16440 Mouthiers  
Tél. 45.67.92.26

## Garage MANON Christian

AGENT RENAULT



La Croix Ronde - 16440 Mouthiers sur Boëme

45 67 92 02

- Réparation toutes marques
- Prêt de véhicule pour toute intervention importante.

## TELETHON 94

Après la réussite de cette manifestation l'année dernière, les associations de Mouthiers se mobilisent à nouveau **le 3 décembre 1994**.

Comme l'an passé, nous souhaitons une participation massive de notre commune.

- A partir de 13h : départ de la randonnée VTT.
- A 13h30 : départ des randonnées cyclo-tourisme et pédestre.
- En soirée : repas simplifié 25 F à la Salle Polyvalente.

Démonstrations de VOVINAN VIET VODAO (arts martiaux vietnamiens)

KARATE

GRS

GROUPE MUSICAL (sous réserve)

Animation pour les enfants par une professionnelle du CIRQUE.

Les dons et les bénéfices de cette journée seront reversés en intégralité au TELETHON.  
A tous, merci d'avance.

### Les Associations de Mouthiers

## S.C. MOUTHIERS/BOEME



Menu enfant  
Pâté  
Jambon blanc  
Poulet  
Grîtes  
Glace

Menu  
Avocat aux crevettes  
Filet de brochet sauce Dieppoise  
- Coup du milieu -  
Pavé de biche  
Forestière de légumes  
Salade  
Fromage  
Fruits  
Glace Forêt Noire

Samedi  
12  
Novembre  
1994

Prix : 120 F / enfants : 55 F  
Réservation  
COMBEAU A. : 45 67 97 93  
DESVAGES P. : 45 67 82 16  
ESCANDE J. : 45 67 97 42

20h30 Salle des fêtes

Diner dansant du foot  
Super ambiance, tombola, jeux...

## SECOURS POPULAIRE

Le COMITÉ de MOUTHIERS remercie tous les donateurs  
et vous rappelle que le local est ouvert

le 1er samedi et le 3ème lundi de chaque mois  
de 14h à 16h.

Merci de profiter des permanences pour déposer vos vêtements  
et de ne plus en déposer à la mairie.

En novembre et décembre vente de cartes de vœux  
et d'objets décoratifs pour Noël.

## MEDECINS DE GARDE

### NOVEMBRE

Lun 31	18h	Mer 2	7h	Dr CAVARD	tél. 45 67 24 23
Sam 5	14h	Lun 7	7h	Dr CAFOUR	tél. 45 61 02 69
Jeu 10	18h	Sam 12	7h	Dr BRANGER	tél. 45 67 19 39
Sam 12	14h	Lun 14	7h	Dr CAFOUR	tél. 45 61 02 69
Sam 19	14h	Lun 21	7h	Dr FRAIGNAUD	tél. 45 91 58 35
Sam 26	14h	Lun 28	7h	Dr CAFOUR	tél. 45 61 02 69

### DECEMBRE

Sam 3	14h	Lun 5	7h	Dr SACRISTE	tél. 45 67 12 48
Sam 10	14h	Lun 12	7h	Dr ALLIAT	tél. 45 91 08 19
Sam 17	14h	Lun 19	7h	Dr BOUCHERE	tél. 45 66 32 11
Sam 24	14h	Lun 26	7h	Dr JOUBERT	tél. 45 91 42 25

## CONCOURS DE FLEURISSEMENT

### RESULTATS DU CONCOURS DEPARTEMENTAL

- Catégorie maisons fleuries avec jardin visible de la rue  
7<sup>e</sup> prix : M. Rémy GOUMARD

- Catégorie jardins fleuris avec balcons et terrasses  
9<sup>e</sup> prix : M. et Mme Jacques DEDIEU

- Catégorie décors sur la voie publique-collectif  
3<sup>e</sup> prix : rue de la Rochandy  
M. TRILLAUD, M. GACHINOIS, M. RAFFENAUD  
3<sup>e</sup> prix ex equo : rue de la Boëme  
M. MONGALVY, M. Julio GONCALVES



alphabétique :

M. BARRAUD, Mme Maurice BODIN, Mme BREGIER, Mme CLENET, Mme DESRIAUD, M. DOUSSAU, Mme Odette GANNE, Mme LALANNE, Mlle PERIN, M. RAFFENAUD, Mme ROZE.

- Catégorie jardins fleuris

1<sup>er</sup> prix : M. et Mme Rémy GOUMARD, 2<sup>e</sup> : M. et Mme Jean PELLET, 3<sup>e</sup> : M. et Mme BLEUVAIS, 4<sup>e</sup> : M. et Mme PROUTEAU, 4<sup>e</sup> ex : M. et Mme Maxime LUCAS (Les Reigniers), 6<sup>e</sup> : M. HERAUD, 7<sup>e</sup> : M. Lucien DENEPPOUX, 7<sup>e</sup> ex : M. et Mme Maxime LUCAS (La Bussière), 7<sup>e</sup> ex : Mme Marcel CLERFEUILLE, 10<sup>e</sup> : M. ESSELY, 11<sup>e</sup> : Mme Marcelin NICOLEAU, 12<sup>e</sup> : M. CHAILLY, 12<sup>e</sup> ex: Foyer pour personnes âgées, 14<sup>e</sup> : Mme Antoinette CHAGNAUD, 15<sup>e</sup> : Mme COUTURIER, 15<sup>e</sup> ex: M. BARS, 17<sup>e</sup> : M. BEYNAUD, 18<sup>e</sup> : M. VAN DEN BUSSCHE, 19<sup>e</sup> : M. VILLECHALANNE, 20<sup>e</sup> : M. LACOSTE, 20<sup>e</sup> ex : M. DANAU, 22<sup>e</sup> : M. DESCLIDES, 22<sup>e</sup> ex : M. LEOUTRE, 22<sup>e</sup> ex : Mlle Sylvie DUBOIS, 25<sup>e</sup> : M. MAUTRE, 25<sup>e</sup> ex : Mlle Yvette NOMPEIX, puis par ordre alphabétique, le jury a remarqué le fleurissement réalisé par : M. ALANORE, ARVENNE, Mme AUDOUIN, M. Alphonse BARBEAU, Yvon BARBEAU, BARRE, Jean-Marie BENOIT, BUISSARD, Daniel BONNET, BOUTHINON, Francis BREGEAS, Régis BREGEAS, BRENON, BRUNERIE, BUDZINSKI, CAREL, CHABERNAUD, Jean-Claude CHAGNAUD, CHATELET, CHAVUET, Mme CHAUVERON, Mme Elène CHIRON, M. COUPAUD, David Baptiste, Jean-Christophe DEDIEU, DEGORCE, DENOEL, DIX-NEUF, DUCLOUT, DUMEIX, EDELY, Mme FABRE, M. FAYE, FOUCAUD, GESSON, GIREAU, GLAPPIER, GUIBERT, HEINZ, AILLAIRET, Mme AOUGARD, Marie-Jeanne LAFARGE, M. LALOI, LAMAZIERES, LAVALLADE, LECHAT, LIMERAT, LINERS, LIVERTOUX, LUC, MARANDAT, MARCETEAU, MAURICE, MICHELON, André MILAN, Jules MOREAU, Mme Yvonne MOREAU, MORISSET, M. MULARCZYK, Claude NICOLEAU, Mme PAGNOUX, M. Marcel PASQUIER, PEÑA, PERROCHEAU, PINEAU, PONTINI, Michel POTIER, René POTIER, PRUD'HOMME, RAINARD, RAYMOND, SAIRES, SIERRA, Mme SIMONET, M. Claude SOULARD, SOURY, TAKFUR, TAULOU, TEXIER, TKACZUK, VALLADE, Mlle VENDEE, M. André VIDAUD, Jean-François VIGAUD.

### RESULTATS DU CONCOURS COMMUNAL

- Catégorie fermes fleuries

1<sup>er</sup> prix : M. et Mme Michel DEVIGNE, 2<sup>e</sup> : M. et Mme TROUBAT, 3<sup>e</sup> : M. et Mme Emile BASLAND, puis : Mlle MIGNON, M. et Mme GROLLEAU, M. et Mme GUIBRETEAU

- Catégorie maisons fleuries

1<sup>er</sup> prix : M. et Mme GAY, 2<sup>e</sup> : M. MONGALVY, 3<sup>e</sup> : Mme Lydie DEDIEU, 4<sup>e</sup> : M. René DENEPPOUX, 5<sup>e</sup> : Mme Jeanne DEDIEU, 6<sup>e</sup> : M. LEPRAT, 7<sup>e</sup> : Mme MORISSET, 8<sup>e</sup> : Magasin « La Boëme Fleurie », 9<sup>e</sup> : M. James CHIRON, 10<sup>e</sup> : M. Julio GONCALVES, 11<sup>e</sup> ex : M. Michel BASLAND, 11<sup>e</sup> ex : M. TRIAUD, 13<sup>e</sup> M. Roger GAUTHIER.

Le jury a également remarqué le fleurissement des maisons des personnes suivantes, classées par ordre

# Les Mots Croisés de J.P.B.

## — Problème N°25 —

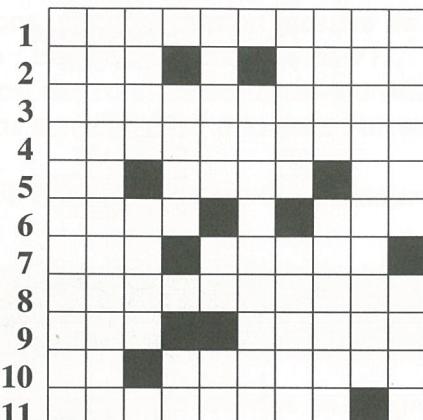
### HORIZONTALEMENT

- 1- Un coup je le vois, un coup je le vois pas.
- 2- Rivière suisse. Digne musulman.
- 3- Forme d'identification.
- 4- Voudraient peut-être qu'on leur passe un savon ?
- 5- Paresseux. Peuvent être à la fois uniques et courants. Note.
- 6- Neige tassée. Dans l'écluse.
- 7- Aller dans le futur. Une bonne excuse.
- 8- Etudes sur les conditions de travail.
- 9- Monarque. Comme un filet à gagner.
- 10- Préposition de docteur. Barbet et grondin.
- 11- Mises à l'écart.

### VERTICALEMENT

- A- Commères.
- B- Arbuste à fleurs (mot composé).
- C- Prénom de douceur. Crié, pour bébé.
- D- Elle a la forme de son nom. Dieu soleil.
- E- Est bonne pour les enfants. Période. Métal.

A B C D E F G H I J



### SOLUTION DU PROBLEME N°24

#### HORIZONTALEMENT

- 1- APOCALYPSE.
- 2- BU, HUE, AIT.
- 3- ABAISSER.
- 4- CLIPPERTON.
- 5- AIRAIN, ISO.
- 6- CE, CT, TEL.
- 7- CIDRE, BI.
- 8- OTA, SARONG.
- 9- TELE, MINOU.
- 10- ETAIE, TE.
- 11- ROSSI, SUES.

#### VERTICAMENT

- A- ABACA, COTER.
- B- PUBLICITE.
- C- AIREDALES.
- D- CHIPA, E. T. S.
- E- AUSPICES, AI.
- F- LESENT, AMI.
- G- ER, BRIES.
- H- PARTITION.
- I- SI, OSE, NOTE.
- J- ETHNOLOGUES.

### SOLUTION DANS LE PROCHAIN NUMERO

## ETAT CIVIL

### Naissances

Keny DIFEO  
Wilfried ALLERON  
Judith CHARTIER

Chemin du Petit Guillon 01 09 94  
5, Avenue du 24 Août 13 09 94  
Forges 14 10 94

### Décès

Georges PRADEAU  
Camille EDELY  
Pierre CHASTAGNOL

Le Châtaignier 21 09 94  
Rue de la Boëme 11 10 94  
Rue de la Boëme 14 10 94

## URGENT

FORMATRICE CHERCHE À LOUER MAISON OU APPARTEMENT TYPE F3, RÉGION MOUTHIERS OU SES ENVIRONS.

TÉL. 45 61 77 46

## CALENDRIER DES FESTIVITÉS

### NOVEMBRE

- 05 : Permanence du Secours Populaire.
- 12 : Diner dansant du foot.
- 13 : Randonnée pédestre (Sentiers de Boëme).
- 17 : Ciné M.J.C.
- 20 : Kermesse au Foyer Résidence.
- 20 : Jeux d'automne (Parents d'élèves).
- 21 : Permanence S.P.F.

### DECEMBRE

- 03 : Diner dansant des donneurs de sang.
- 03 : Téléthon.
- 09 : Spectacle de la troupe des SAABA.
- 19 : Permanence S.P.F.

## SECURITE

AFIN DE PERMETTRE AUX ENFANTS QUI SE RENDENT À PIED À L'ÉCOLE, DE CIRCULER SUR LES TROTTOIRS, ÉVITEZ D'Y GARER VOS VÉHICULES.

Le prochain bulletin

Il paraîtra début Décembre. Les articles et annonces des associations et particuliers devront être déposés à la mairie avant le 20 Novembre.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dûs à d'éventuels retards de parution.